

Rapport évolutif

## Des politiques pour promouvoir les modes de consommation et de production durables

**Joëlle Paquet**

*MAP, Administration internationale*



**LEPPM**

Laboratoire d'étude  
sur les politiques publiques  
et la mondialisation



---

# DES POLITIQUES POUR PROMOUVOIR LES MODES DE CONSOMMATION ET DE PRODUCTION DURABLES

Joëlle Paquet

**RÉSUMÉ** *Au XX<sup>e</sup> siècle, la croissance rapide de l'économie mondiale a été accompagnée d'une augmentation considérable du rythme de l'exploitation des ressources naturelles. Après plusieurs décennies caractérisées par une consommation effrénée, l'état de plusieurs de ces ressources est maintenant préoccupant et l'on craint des pénuries. En réaction, les appels se multiplient afin que la trajectoire de la croissance économique soit modifiée en faveur d'un développement durable. Ce rapport explore l'un des composants du développement durable : les modes de consommation et de production durables. Suite à quelques éléments de définition, il rappelle les moments clés des discussions internationales à ce propos. Il présente ensuite des exemples de politiques et stratégies mises en œuvre aux niveaux régional et national.*

© Copyright ENAP — MRIFCE — LEPPM 2012. Tous droits réservés.

---

## INTRODUCTION

Au XX<sup>e</sup> siècle, la croissance rapide de l'économie mondiale a été accompagnée d'une augmentation considérable du rythme de l'exploitation des ressources naturelles. L'industrialisation, puis la mondialisation des échanges, l'urbanisation et maintenant le développement économique rapide dans les pays émergents ont engendré une intensification de l'exploitation et de l'utilisation des ressources disponibles. Suite à plusieurs décennies caractérisées par une consommation effrénée insoutenable, l'état de plusieurs de ces ressources est maintenant préoccupant et l'on craint des pénuries. C'est d'ailleurs pourquoi, après un siècle de diminution constante, les prix des matières premières sont maintenant beaucoup plus volatils et ont même connu des hausses importantes au cours des dernières années, notamment sous l'impulsion de la forte demande en provenance des pays émergents (PNUE, 2011).

Face aux inquiétudes soulevées par les impacts du développement économique sur l'environnement et les sociétés, les

appels se multiplient afin que la trajectoire de la croissance économique soit modifiée en faveur d'un développement durable, c'est-à-dire un mode de développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Ce mode s'appuie sur trois piliers : le progrès économique, la justice sociale et la préservation de l'environnement.<sup>1</sup>

Ce rapport explore l'un des composants du développement durable : les modes de consommation et de production durables. Suite à quelques éléments de définition, il fait un survol des moments clés des discussions internationales à ce propos. Il présente ensuite des exemples de politiques et stratégies mises en œuvre aux niveaux régional et national.

## 1. CONTEXTE ET DÉFINITION

La raréfaction des matières premières pose des problèmes non seulement pour la santé de l'environnement mais fait

---

<sup>1</sup> Pour une analyse de l'évolution du concept, consultez : Morin, Sophie. 2009. « Développement durable : le difficile passage de la théorie à la pratique ».

également peser des risques importants sur l'activité économique. La croissance économique des dernières années a permis à des millions de personnes de sortir de la pauvreté et a amélioré le niveau de bien-être, mais la consommation galopante des ressources naturelles, l'augmentation de la pollution et de la génération de déchets, ainsi que l'aggravation du fossé entre les riches et les pauvres menacent le développement économique réalisé (PNUE, 2012). Les modes de consommation et de production sur lesquels ce développement économique s'est basé jusqu'ici entraînent l'humanité vers des pénuries et des crises majeures.

L'exploitation non durable des ressources naturelles et ses impacts environnementaux engendrent actuellement la destruction à grande échelle du capital naturel de la planète et des pertes substantielles de la biodiversité. Cela vaut autant pour les ressources renouvelables (poissons, forêts, produits agricoles, etc.) que pour les ressources non renouvelables (combustibles, minéraux, etc.). Environ 60% des services d'origine écosystémique sont en cours de dégradation ou d'exploitation non rationnelle, notamment l'eau douce, la pêche intensive, la purification de l'air et de l'eau, ainsi que la régulation du climat. Les risques de catastrophe naturelle et les parasites sont en augmentation. Les effets néfastes de la dégradation de ces services écosystémiques affectent davantage les populations pauvres, exacerbent les disparités et les conflits entre les communautés, en plus de menacer les progrès réalisés dans l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement<sup>2</sup> (EEM, 2005).

Les pressions exercées par les humains sur les ressources se traduisent par

---

<sup>2</sup> Notamment les Objectifs relatifs à l'éradication de la pauvreté et de la faim, l'amélioration des conditions de santé et la préservation durable de l'environnement.

l'explosion des émissions de gaz à effet de serre (GES), la déforestation, les pénuries d'eau et, en raison notamment de la surpêche, la diminution des stocks de poissons. L'empreinte écologique des populations humaines montre une forte surconsommation des ressources de la terre et des services des écosystèmes. En effet, cette empreinte excède de plus de 50% la biocapacité terrestre, c'est-à-dire la superficie de terre et d'océan disponibles afin de produire les ressources naturelles et d'absorber les émissions de GES. À ce rythme, en 2030, deux planètes ne seraient pas suffisantes pour répondre aux besoins (WWF, 2012).

Les défis posés par les modes de production et de consommation insoutenables constituent véritablement des enjeux globaux. Les chaînes d'approvisionnement sont maintenant mondiales, réparties dans plusieurs lieux. Les diverses étapes de la production et de l'utilisation d'un produit, de l'extraction des ressources à la fabrication des divers composants, puis la distribution, la mise en marché, la gestion des déchets et la réutilisation lient entre elles les économies nationales. Les modèles de consommation d'un pays peuvent avoir des effets néfastes sur ses voisins ou même, par le commerce, sur des pays lointains<sup>3</sup> (PNUE, 2012).

### **1.1 Consommation et production durables<sup>4</sup>**

Devant cette situation alarmante, qui affectera potentiellement les trois piliers du développement durable, soit l'économie, l'environnement et la société, les appels à la réforme des modes de consommation et de production vers des modèles plus

---

<sup>3</sup> Par exemple, la Chine connaît de graves problèmes liés à la pollution, en grande partie attribuables à la production de biens consommés dans les pays développés.

<sup>4</sup> Le terme anglais « sustainable » est généralement traduit par « durable », mais les termes « viable », « soutenable » et « responsable » sont également utilisés.

durables se multiplient. La définition la plus généralement acceptée du concept de « modes de consommation et de production durables » a été développée lors d'un symposium sur la consommation durable, qui s'est tenu à Oslo en 1994 :

La production et l'utilisation des biens et services répondant aux besoins essentiels et contribuant à améliorer la qualité de vie, tout en minimisant l'utilisation des ressources naturelles, des matières toxiques et les émissions de déchets et de polluants tout au long du cycle de vie, de façon à ne pas mettre en péril les besoins des générations futures (PNUE, 2012).<sup>5</sup>

L'objectif fondamental des modes de consommation et de production durables (CPD) est de découpler la croissance économique de la dégradation de l'environnement, de rompre le lien qui les unit.

#### Découplage et développement durable

Appliqué au développement durable, le concept de découplage signifie, d'une part, la réduction de la quantité de matériaux ou de ressources utilisés pour l'activité économique (découplage des ressources) et, d'autre part, la diminution des impacts environnementaux découlant de l'usage des ressources (découplage des impacts). Il s'agit d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources et de rendre plus propre leur consommation.

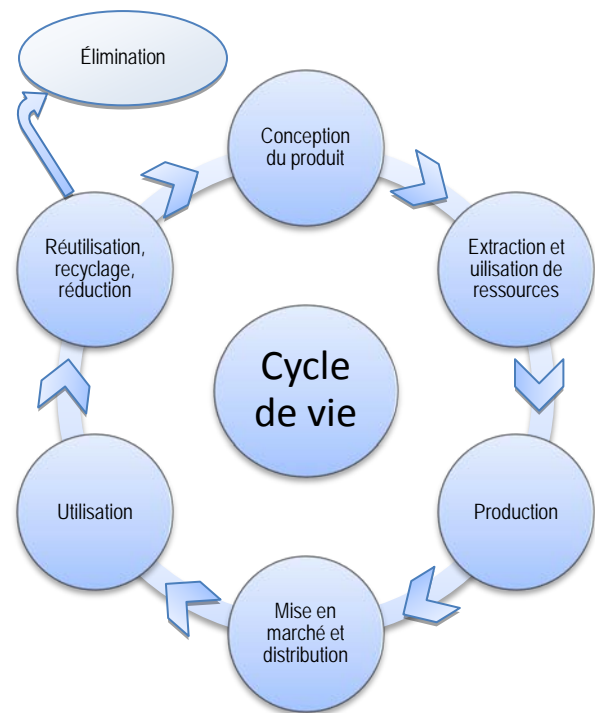
Source : PNUE, 2011.

En plus de contribuer à atténuer les contraintes pesant sur l'environnement, le découplage permet d'augmenter la productivité économique et industrielle, améliorant ainsi la compétitivité.

Afin de parvenir à la CPD, une approche holistique, fondée sur des approches tenant compte du cycle de vie, doit être

adoptée. L'analyse du cycle de vie<sup>6</sup> est une méthodologie qui examine et évalue les impacts environnementaux associés à un produit ou un service sur l'ensemble du cycle de vie de celui-ci, c'est-à-dire de l'élaboration du concept, en passant par l'extraction des matières premières et leur utilisation, les procédés de fabrication, la mise en marché et la distribution, ainsi que la consommation et le traitement ultérieur des déchets (PNUE, 2012).

Figure 1 : Le cycle de vie des produits



Source : PNUE, 2012

L'analyse du cycle de vie tient compte de l'utilisation des ressources en soi, ainsi que des émissions de GES, des polluants et des déchets qui en résultent. Elle constitue un outil essentiel à la gestion durable des ressources tout au long des

<sup>5</sup> La définition (en anglais) a été traduite par l'auteur.

<sup>6</sup> L'analyse du cycle de vie est régie par les normes ISO 14040 :2006 et 14044 :2006, qui en définissent les principes, le cadre, les exigences et les lignes directrices.

chaînes de valeur mondiales, les chaînes d'approvisionnement, de production et de traitement des déchets maintenant réparties entre plusieurs pays. L'approche scientifique quantifiée permet d'améliorer la performance environnementale des produits et des services en réduisant leur empreinte écologique totale. De plus, la gestion du cycle de vie est fondée sur les principes de prévention et de précaution, afin d'éviter la mise en œuvre de mesures susceptibles de transposer les problèmes d'une étape du cycle à une autre, ou encore d'un pays à un autre.

Conformément aux principes du développement durable, l'approche du cycle de vie évalue également les coûts et les bénéfices socioéconomiques des chaînes de valeur pour les sociétés : accès aux ressources matérielles et immatérielles, héritage culturel, conditions de vie et sécurité, droits des peuples autochtones, engagement communautaire et emplois locaux.

Afin de favoriser l'utilisation concrète du savoir scientifique dégagé des approches du cycle de vie par les décideurs politiques, les entrepreneurs et le public, un partenariat international, l'initiative Cycle de vie<sup>7</sup>, a été lancé au début des années 2000 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la Société de Toxicologie et Chimie de l'Environnement (SETAC). Rassemblant plus de 2000 membres issus des secteurs de l'industrie et des services, des gouvernements et des milieux universitaires, ce partenariat a permis jusqu'à maintenant d'accroître les connaissances et de bâtir des consensus sur les questions méthodologiques, de partager les bonnes pratiques, en plus de

permettre l'élaboration de documents d'information, d'outils de décision et de manuels. La deuxième phase du partenariat (2007-2012) sera bientôt complétée.

## 2. LA DIFFUSION DU CONCEPT DE « CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES » SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Dans les années 1980, l'élaboration des politiques publiques environnementales devient moins réactive<sup>8</sup>, davantage systémique et fondée sur des approches préventives et de précaution. On voit alors apparaître le concept de « production propre », ou « écoefficacité », qui encourage l'utilisation plus efficace des ressources naturelles et la minimisation des déchets (PNUE, 2012). On commence à parler de « consommation durable » et à considérer les consommateurs non plus comme des « objets » passifs, mais comme des agents en mesure d'influencer les modes de production. Néanmoins, la plupart des initiatives se concentrent surtout sur le processus de fabrication et on accorde encore peu d'attention aux problèmes engendrés par l'utilisation et le traitement des produits après leur usage.

### 2.1 Le Sommet de la Terre de Rio et l'Agenda 21

En 1992, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro, une place importante est accordée aux modes de consommation et de production et à la nécessité de trouver des moyens de réduire les pressions qu'ils exercent sur les ressources à l'échelle mondiale. Le chapitre 4 de l'Agenda 21, le plan d'action

---

<sup>7</sup> *The Life Cycle Initiative* :

[http://lcinitiative.unep.fr/default.asp?site=lcinit&page\\_id=15CFD910-956F-457D-BD0D-3EF35AB93D60](http://lcinitiative.unep.fr/default.asp?site=lcinit&page_id=15CFD910-956F-457D-BD0D-3EF35AB93D60).

Le mouvement Desjardins, Hydro-Québec, Recyc-Québec, Éco Entreprises Québec, Cascades et RONA, entre autres, parrainent le partenariat.

---

<sup>8</sup> Jusqu'alors, les pouvoirs publics réagissaient surtout après coup lorsque des problèmes de pollution causaient des désagréments notables.

pour le développement durable adopté par les participants à la Conférence, porte ainsi sur « l'examen des modes de production et de consommation insoutenables à terme et l'élaboration de politiques et stratégies nationales visant à encourager la modification des modes de consommation insoutenables » (ONU DAES, 2004). On souligne que le schéma de consommation et de production non viable, en particulier dans les pays industrialisés, constitue la principale cause de la dégradation continue de l'environnement mondial, laquelle aggrave la pauvreté et les déséquilibres. On préconise l'adoption d'une approche internationale visant à établir des modes de consommation durables, qui enjoint les pays développés à agir en premier et les pays en développement à éviter les schémas non viables dans leur stratégie de développement. Les pays développés sont invités à fournir un soutien technique à ces derniers.

L'Agenda 21 demande la réalisation d'études et la création de nouveaux concepts de croissance économique et de prospérité durables. Il incite les gouvernements à élaborer des politiques et des stratégies nationales visant à promouvoir l'efficacité des procédés de fabrication et réduire les gaspillages. Les pouvoirs publics doivent notamment coopérer avec les entreprises industrielles pour encourager l'innovation et la diffusion de technologies écologiques et l'utilisation rationnelle des ressources. Ils doivent encourager le recyclage dans les processus industriels et de la part des consommateurs, en plus d'orienter les choix des ménages vers les produits écologiquement rationnels. Compte tenu de leur rôle dans la consommation et de leur influence sur les décisions des entreprises, les gouvernements sont invités à réexaminer les politiques d'achat de fourniture afin de les rendre plus écologiques, tout en respectant les obligations découlant des principes du

commerce international. Enfin, l'Agenda incite à poursuivre les efforts visant à intégrer les coûts pour l'environnement entraînés par la consommation d'énergie et de ressources naturelles, de même que la production de déchets qui en découle, par exemple grâce aux régimes de taxes et redevances au profit de l'environnement et aux systèmes de consigne.

## 2.2 Le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg

Le Plan de mise en œuvre adopté au Sommet de Johannesburg (JPOI)<sup>9</sup>, en 2002, détermine trois objectifs fondamentaux et exigences essentielles du développement durable : « l'éradication de la pauvreté, la modification des modes de consommation et de production non durables et la protection de la gestion des ressources naturelles indispensables au développement économique et social » (ONU, 2002). On y rappelle que les partenariats, en particulier entre les pays du Nord et du Sud, ainsi qu'entre les gouvernements et les grands groupes de la société civile, de même que la bonne gouvernance aux niveaux national et international, sont essentiels à la réalisation du développement durable à l'ère de la mondialisation.<sup>10</sup>

Le troisième chapitre du Plan porte spécifiquement sur les modes de CPD. Il enjoint notamment les États à participer à l'élaboration d'un Cadre décennal de programmes à l'appui des initiatives nationales et régionales visant le déploiement des modes de consommation et de production durables (10YFP).

<sup>9</sup> Plusieurs analyses réfèrent à ce Plan de mise en œuvre par le sigle, JPOI, soit *Johannesburg Plan of Implementation*.

<sup>10</sup> Plusieurs accords multilatéraux en environnement réfèrent, directement ou indirectement, aux modes de consommation et de production. Le Protocole de Montréal, par exemple, traite de la conversion des activités industrielles dans le but de protéger la couche d'ozone.



Le JPOI accorde une importance particulière aux considérations liées à l'énergie, aux transports et à la production et la gestion des déchets<sup>11</sup>. De façon générale, il invite les gouvernements à mettre en place des politiques et des mesures fondées sur des démarches scientifiques, comme l'analyse du cycle de vie, et appliquant des principes tel que celui du pollueur-payeur<sup>12</sup>. Il recommande l'identification de mécanismes de suivi et d'évaluation, notamment des indicateurs nationaux. On convie particulièrement les pays développés à élaborer des programmes de sensibilisation à l'importance de la CPD. Les autorités compétentes à tous les niveaux sont encouragées à intégrer le développement durable dans toutes les décisions et à promouvoir des politiques d'achats publics stimulant la création et la diffusion de biens et de services respectueux de l'environnement.<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> En ce qui concerne la gestion des déchets, les États sont priés de souscrire à plusieurs engagements internationaux, notamment la Convention de Rotterdam sur les produits chimiques et les pesticides dangereux et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants. On encourage aussi les pays à mettre en œuvre le nouveau système général harmonisé de classification et d'étiquetage de produits chimiques (GHS). Ce dernier est actuellement en cours d'implantation en Australie et en Europe. Au Canada et aux États-Unis, les travaux visant une mise en œuvre éventuelle sont en cours. [http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/implementation\\_e.html](http://www.unece.org/trans/danger/publi/ghs/implementation_e.html)

<sup>12</sup> Défini par le principe 16 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le principe du pollueur-payeur indique que : « les autorités nationales devraient s'efforcer de promouvoir l'internalisation des coûts de protection de l'environnement et l'utilisation d'instruments économiques, en vertu du principe selon lequel c'est le pollueur qui doit, en principe, assumer le coût de la pollution, dans le souci de l'intérêt public et sans fausser le jeu du commerce international et de l'investissement » (ONU, 1992).

<sup>13</sup> Depuis peu, l'Organisation des Nations Unies est également invitée à mettre en œuvre un approvisionnement durable à l'aide de l'initiative ONU durable (SUN), lancée par le PNUE.

Sur le plan économique, on favorise la mise en place de programmes d'incitation à l'investissement<sup>14</sup> dans des modes de production moins polluants et l'écoefficacité, ainsi que de mesures volontaires visant à accroître la responsabilité environnementale et sociale des entreprises et leur obligation de rendre des comptes. Ces mesures peuvent prendre la forme de systèmes de gestion environnementale, de codes de conduite et de certifications.

### 2.3 Le Processus de Marrakech

Lancé en 2003, le Processus de Marrakech vise à soutenir les gouvernements et le secteur privé dans le déploiement de la CPD dans toutes les régions du monde et à servir de base pour l'élaboration du Cadre décennal (10YFP). Conformément au Plan de mise en œuvre de Johannesburg, il s'agit d'un processus multipartite, attaché à la réalisation de projets destinés à devenir des éléments du Cadre, soit le développement de plans spécifiques, de pratiques de gestion, de partenariats et d'activités de renforcement des capacités. Hébergé par le PNUE et le Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies (UN DESA), il rassemble des gouvernements, des agences de développement, ainsi que des acteurs du secteur privé et de la société civile (PNUE, 2009).

Des consultations régionales destinées à identifier les besoins ont d'abord eu lieu et ont mené à la mise en place de programmes régionaux en Afrique, en Amérique latine, en Europe et en Asie. Un réseau francophone sur les modes de CPD a également été créé sous l'égide de l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF).

---

<sup>14</sup> Par exemple des prêts financés par l'État, du capital-risque, de l'assistance technique et des programmes de formation destinés aux petites et moyennes entreprises.

### L'action de l'Organisation internationale de la francophonie

En 2002, lors du Sommet de Johannesburg, la Francophonie a engagé ses pays membres à se doter de stratégies nationales de développement durable intégrant des outils tels que la CPD. L'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF) a pour mandat de soutenir les efforts des pays en développement francophones dans cette démarche. L'IEPF met en œuvre des actions de renforcement des capacités destinées à améliorer la maîtrise des outils de gestion de l'environnement (évaluation environnementale et sociale, économie de l'environnement, participation citoyenne, droit de l'environnement, sensibilisation des parlementaires). L'Institut organise des formations et participe à la diffusion de l'information concernant le développement durable, notamment par le biais du site Internet Médiaterre, de la revue Liaison Énergie-Francophonie, du bulletin Objectif Terre et de divers guides, études, rapports et fiches techniques.

De plus, l'IEPF appuie la participation de ses membres aux négociations sur l'environnement et le développement durable. Il produit, pour chaque grande conférence liée aux trois conventions des Nations Unies issues du Sommet de la Terre (désertification, diversité biologique et changements climatiques), des guides des négociations et des documents d'information. L'IEPF met également en œuvre le projet NECTAR (Négociation climat pour toute l'Afrique réunie), qui accompagne les équipes de négociation africaines afin que leurs besoins soient pris en compte dans le régime climatique post-2012.

Source : Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie, 2012.

Des programmes et des projets concrets aux niveaux national ou local ont ensuite été réalisés, en bénéficiant des résultats des activités des Groupes de travail de Marrakech (*Marrakech Task Forces*)<sup>15</sup>. Initiatives volontaires qui rassemblent des experts de pays du Nord et du Sud, les Groupes de travail, pilotés par un gouvernement, portent sur sept thèmes : produits durables (Royaume Uni), modes de vie (Suède), éducation à la consommation durable (Italie), bâtiments et construction (Finlande), tourisme (France), achats publics (Suisse) et coopération avec l'Afrique (Allemagne).

<sup>15</sup> Le rapport *The Marrakech Process Progress Report: Paving the Way for Sustainable Consumption and Production* présente une trentaine d'exemples de projets réalisés, notamment un club pour enfants sur la consommation et la production durables en Tanzanie, un sondage mondial sur les modes de vie durables, des stratégies et des plans d'action, des marchés publics durables, un mécanisme de certification écologique en Afrique, une campagne sur le tourisme durable et des bonnes pratiques en matière de construction. <http://www.unep.fr/scp/marrakech/pdf/Marrakech%20Process%20Progress%20Report%20FINAL.pdf>

## 2.4 Le Sommet de Rio+20

La 19<sup>e</sup> session de la Commission des Nations Unies pour le Développement durable, en mai 2011, devait mener à l'adoption du Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables en appui aux initiatives régionales et nationales (10YFP). Malheureusement, la réunion a été ajournée sans que le document final soit adopté. Les pays du Nord et du Sud ne sont pas arrivés à s'entendre sur certains libellés, concernant notamment les « droits des personnes vivant sous occupation coloniale ou étrangère », l'appel aux « pays industrialisés à prendre les devants », ainsi que sur les allusions à l'économie verte. Les questions portant sur les moyens de mise en œuvre et l'assistance des pays développés envers ceux en développement étaient également très controversées (IIDD, 2011).

En juin 2012, à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de Rio de Janeiro, les participants ont



débatu de la notion d'économie verte<sup>16</sup> et du cadre institutionnel du développement durable. Plusieurs observateurs ont déploré la faiblesse des résultats de cette conférence. Si la notion d'économie verte, qui est composée notamment des modes de CPD, n'a pas totalement fait consensus, les chefs d'État ont cependant adopté le Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables, au paragraphe 226 de la Déclaration finale « L'avenir que nous voulons » (ONU, 2012).

La Conférence de Rio+20 a permis d'entériner la vision, les objectifs et les valeurs de Cadre, ainsi que son fonctionnement, sa structure organisationnelle, les moyens de mise en œuvre, les critères retenus pour l'élaboration des programmes et une première liste de cinq programmes<sup>17</sup> (ONU, 2012b). Ce Cadre, qui couvre la période 2012-2022, vise à accélérer la transition vers la CPD dans les pays développés et les pays en développement. Il participera au renforcement des capacités et fournira un appui technique et financier aux pays en développement, afin de les aider à réaliser une croissance économique découplée de la dégradation environnementale, qui contribue à l'éradication de la pauvreté et au développement social. En plus de soutenir les politiques et initiatives régionales et nationales, le Cadre servira de plateforme d'information et d'échange sur les bonnes pratiques. Il permettra d'améliorer la coopération et de développer de nouveaux partenariats, notamment des partenariats entre des acteurs publics et privés.

---

<sup>16</sup> Pour plus de renseignements sur l'économie verte, consultez : Verreault, Lucie. 2011. *L'émergence de l'économie verte : quel rôle pour les acteurs publics?*

<sup>17</sup> Les cinq programmes initiaux sont : 1) information aux consommateurs, 2) éducation et modes de vie durables, 3) achats publics durables, 4) bâtiment et construction durables et 5) tourisme durable.

Au niveau institutionnel, les détails doivent être réglés par l'Assemblée générale de l'ONU. Il a cependant déjà été décidé qu'un secrétariat, guidé par un conseil restreint, serait logé au PNUE, lequel est également chargé d'administrer un fonds fiduciaire destiné à soutenir la mise en œuvre des modes de CPD. Un organe de coordination inter-agences du système onusien sera mis en place, de même que des relais nationaux.

### 3. LES POLITIQUES ET STRATÉGIES GOUVERNEMENTALES

Plusieurs gouvernements<sup>18</sup> ont développé ou développent actuellement des stratégies visant la consommation et la production durables, ou encore des stratégies plus générales de développement durable qui mentionnent de façon explicite cet aspect (PNUE, 2012).

Certaines entités régionales ont adopté des politiques de CPD, notamment l'Union européenne, l'Union africaine, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la région Amérique latine et Caraïbes et la région arabe. Ces stratégies misent sur diverses mesures adaptées à chaque réalité, notamment l'utilisation de l'analyse du cycle de vie comme outil décisionnel, l'étiquetage, l'écoconception, la planification urbaine, le resserrement des normes sur les émissions des véhicules et la gestion des déchets.

#### 3.1 L'Union européenne : chef de file

L'Union européenne a adopté en 2008 son « Plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable » (CCE,

---

<sup>18</sup> Entre autres le Brésil, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, l'Équateur, la Finlande, la France, l'Indonésie, la Pologne, la République Tchèque, le Royaume uni et le Sénégal. Des entités fédérées ont également élaboré des stratégies, par exemple le pays Basque, le Massachusetts et la Californie.

2008). Celui-ci s'ajoute et bonifie la « Politique intégrée des produits » de 2003 (CCE, 2003), qui amorce le développement d'une réflexion environnementale axée sur le cycle de vie. Divers directives et règlements sont également enrichis, notamment ceux qui concernent l'écoconception des produits consommateurs d'énergie, l'étiquetage, le label écologique et les marchés publics. Le Plan d'action européen vise à rendre l'Europe plus efficace dans l'utilisation de ses ressources, non seulement dans le but de freiner la dégradation de l'environnement, réduire les émissions de GES et améliorer la sécurité énergétique, mais également afin d'aider les entreprises à être plus compétitives et ainsi faire face aux défis de la mondialisation.

Le Plan fixe des normes ambitieuses dans le marché intérieur, encourage l'amélioration des produits grâce à des mesures incitatives et aux marchés publics, en plus de perfectionner l'information aux consommateurs par un système d'étiquetage plus simple et cohérent. Des outils doivent être mis au point afin de favoriser l'éco-innovation, dans le cadre de la politique de l'UE en matière de recherche et d'innovation. De plus, on révisé le règlement sur les systèmes de management environnemental

des entreprises (EMAS), qui aident les entreprises à optimiser leurs procédés de production, à réduire les incidences sur l'environnement et à utiliser les ressources de manière plus efficace. Afin de faciliter l'utilisation par les industries traditionnelles des produits et services fournis par les industries environnementales, un examen des obstacles réglementaires et des défaillances du marché a été enclenché par la Commission européenne.

Des activités seront également menées sur la scène internationale afin de faire avancer les négociations sur le climat et le développement durable, ainsi que pour favoriser les échanges internationaux de biens et de services respectueux de l'environnement.

Le Plan d'action pour la CPD est complémentaire à la stratégie de Lisbonne, qui doit faciliter la transition vers une société plus durable et à la stratégie communautaire en matière de politique des consommateurs (De Grove-Valdeyron, 2008). D'autres politiques, notamment celles sur la gestion des déchets, la performance énergétique des bâtiments, les matériaux bruts ou encore les transports abordent également des éléments de la CPD. La stratégie Europe 2020, qui vise une croissance intelligente, durable et inclusive, complète le tableau.

### Les marchés publics européens

En raison de leur pouvoir d'achat, les gouvernements, par leurs contrats d'approvisionnement, ont un impact important sur l'économie et peuvent favoriser le développement d'entreprises écoresponsables ainsi qu'une meilleure performance des produits. De plus, les critères utilisés lors de l'octroi des marchés publics peuvent servir d'exemple et influencer les comportements des citoyens et des entreprises. En tenant compte des coûts du cycle de vie complet et pas seulement du prix d'achat, des économies financières peuvent également être réalisées.<sup>19</sup> C'est pourquoi, dans une perspective de développement durable et en particulier pour favoriser l'adoption de la CPD, les gouvernements sont invités par les organisations internationales et certains groupes de la société civile à développer des politiques d'achats publics durables. Les transports, les bâtiments, les fournitures et équipements de bureau, les services d'entretien et l'électricité sont particulièrement visés.

À cet égard, l'Europe se démarque. Ainsi, le Plan d'action sur la CPD vise à maximiser « la capacité des marchés publics à promouvoir des produits ayant des performances énergétiques et environnementales plus élevées, tout en maintenant un niveau de concurrence suffisant sur le marché [...] et en garantissant que la charge pour les finances publiques n'est pas plus élevée, globalement, que celle qui découle des pratiques actuelles en matière de marchés publics (compte tenu de la durée de vie totale du produit) (CCE, 2008) ». <sup>20</sup> Plusieurs pays européens se sont résolument engagés dans les marchés publics écologiques, notamment la France, qui a publié dès 2004 un *Guide de l'achat public éco-responsable*, et le Royaume Uni, qui traite des marchés publics durables dans son plan de développement durable, *Securing the Future*. Au niveau local, certaines villes ont également adopté des politiques de marchés écologiques. D'ailleurs, le réseau ICLEI – Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable, a publié un guide de bonnes pratiques à ce sujet, le *Manuel Procura+*.

Sources : CE, 2011; CE, 2011b; CCE, 2008; République française, 2004; United Kingdom, 2005; ICLEI, 2007.

### 3.2 L'Union africaine : à l'avant-garde

Les pays d'Afrique sont parmi les moins développés au monde et souffrent particulièrement de la pauvreté, ainsi que des effets de la dégradation environnementale. Réussir à réaliser une croissance économique découplée de la dégradation environnementale, qui

permet de réduire la pauvreté, de répondre aux besoins fondamentaux des populations et de réduire les inégalités, est ici fondamental.

Dès les années 1990, des activités visant la CPD ont été engagées en Afrique, notamment l'établissement en 1995 des Centres nationaux de production propre. Le réseau formé par ces Centres a donné naissance à la Table ronde africaine sur la consommation et la production durables (ARSCP), qui a chapeauté l'élaboration d'un plan décennal s'inscrivant dans le Processus de Marrakech. Lancé en 2006 avec le soutien de l'AMCEN<sup>21</sup>, du NEPAD<sup>22</sup>, de l'Union Africaine, de la Commission Économique pour l'Afrique des Nations Unies et du PNUE, le « Plan décennal africain des programmes de consommation et de production durables »

<sup>19</sup> Par exemple, la Commission européenne souligne que la ville de Vienne a économisé 44,4 millions d'euro, entre 2004 et 2007, grâce à son programme d'achats écologiques (CE, 2011).

<sup>20</sup> Pour ce faire, il prévoit notamment l'établissement d'une base harmonisée pour les marchés publics de l'UE et de ses États membres concernant l'efficacité énergétique et les critères environnementaux prévus par les systèmes en place (directives sur l'écoconception, l'étiquetage et le label écologique) et la définition d'une classe d'étiquetage au-dessous de laquelle les pouvoirs publics ne seront pas autorisés à passer des marchés. La Commission européenne invite ses membres à pratiquer des « marchés publics durables », en mettant en œuvre les conseils dictés dans ses manuels sur les marchés publics écologiques « Acheter vert! » et sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale « Acheter social » (CE, 2011 et 2011b).

<sup>21</sup> Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.

<sup>22</sup> Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique.

est l'un des plans les plus complets à ce jour (PNUE, 2012).

Quatre grands thèmes structurent les priorités mises de l'avant : l'énergie, l'eau et l'assainissement, l'habitat et le développement urbain durable, ainsi que le développement industriel. La mise en œuvre des programmes et des activités est soutenue par le Groupe de travail de Marrakech sur la coopération avec l'Afrique. Plusieurs projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation aux niveaux régional, national et local, certains en collaboration avec des entreprises privées ou des ONG.

### 3.3 L'Amérique du Nord : pas de stratégie, mais quelques travaux

Malgré l'étroitesse des liens économiques entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, l'Amérique du Nord est la seule grande région qui n'a pas développé de stratégie liée à la CPD. Quelques initiatives sont mises en œuvre par des entités fédérées et des villes, mais il n'existe pas de politique régionale cohérente.

En 2008, les gouvernements des États-Unis et du Canada se sont rencontrés lors d'un atelier sur la question, qui a réuni des experts des Nations Unies, des fonctionnaires, des acteurs industriels, ainsi que des universitaires et des représentants d'ONG. Cette rencontre avait pour but de définir les étapes nécessaires à l'élaboration d'une stratégie régionale s'inscrivant dans le Processus de Marrakech (PNUE, 2011c).

Un deuxième atelier portant sur la CPD et les bâtiments verts a eu lieu en 2011. Cette rencontre a permis de s'entendre sur certains points, notamment sur l'opportunité d'améliorer la coopération entre les deux pays et de développer une approche nord-américaine de la CPD (OEIS, 2011).

### 3.4 Les initiatives nationales

Les gouvernements nationaux peuvent mettre en œuvre diverses mesures afin de favoriser l'adoption de modes de consommation et de production durable, que ce soit des instruments réglementaires, économiques, volontaires ou éducatifs. La combinaison de plusieurs types d'approches améliore considérablement les résultats (OCDE, 2008).

Au niveau des instruments réglementaires, les gouvernements peuvent adopter des lois, des règlements et des normes qui déterminent certains critères que les produits et services doivent respecter. Plusieurs instruments économiques peuvent également participer au déploiement des modes de consommation et de production durables, notamment les taxes environnementales, les mandats ou encore les systèmes d'échange de quotas d'émissions de GES (marchés du carbone). Les taxes et les frais écologiques permettent d'internaliser les coûts de la dégradation environnementale dans les produits mêmes, en plus de fournir aux pouvoirs publics des revenus pouvant être réinvestis dans des mesures visant le bien-être environnemental et social.

Les entreprises sont le pivot sur lequel repose le réalignement des modes de production et de consommation. Les gouvernements peuvent mettre en œuvre des mesures visant à inciter les entreprises à adopter des pratiques qui tendent vers la CPD et les accompagner dans leur cheminement. La transition peut se traduire par le développement de nouveaux produits plus respectueux de l'environnement, le déploiement de stratégies de gestion environnementale<sup>23</sup>, la gestion écologique des chaînes d'approvisionnement, l'élaboration et la

<sup>23</sup> Voir à ce sujet : Valentine. 2012. "Policies for enhancing Corporate Environmental Management: a Framework and an Applied Example".

diffusion de rapports de développement durable<sup>24</sup> et, plus généralement, l'application des principes de la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Parmi les dispositifs volontaires, les programmes de certification et d'étiquetage peuvent apporter une contribution significative. Ils sont toutefois rarement très efficaces en eux-mêmes. Seuls, ils ne touchent généralement qu'une petite partie des consommateurs. En conjonction avec d'autres instruments, telles les normes minimales ou les taxes, la certification contribue à encourager les fabricants à s'engager dans l'écoconception (OCDE, 2008).

En ce qui concerne les programmes éducatifs, depuis l'élaboration de l'Agenda 21, « l'éducation est vue de plus en plus comme l'un des moyens privilégiés pour que s'inscrivent au sein des sociétés, une vision et des pratiques de développement durable » (Gagnon, 2012). Les gouvernements trouvent dans les systèmes d'éducation un véhicule pour sensibiliser et diffuser les connaissances et compétences essentielles au déploiement d'un mode de vie durable, notamment par l'adoption de comportements de consommation appropriés.<sup>25</sup>

---

<sup>24</sup> En 2000, le *Global Reporting Initiative* (GRI) a lancé un guide et une plateforme pour la production et la diffusion de rapports sur le développement durable, destiné aux entreprises. Ce réseau international regroupe une multitude d'acteurs universitaires, gouvernementaux, de la société civile et des entreprises, qui œuvrent afin que la production de ces rapports devienne une pratique courante pour toutes les organisations. <https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx>

<sup>25</sup> Malheureusement, bien que des plans et des stratégies à cette fin aient été élaborés dans plusieurs pays de l'OCDE, il semble que peu de moyens aient vraiment été engagés pour leur réalisation. D'autres États tentent de promouvoir l'adoption de styles de vie respectueux de l'environnement et la CPD, par exemple la Chine, dont le ministère de l'éducation a aménagé les curriculums à cette fin (Didham, 2011). Il est encore tôt pour en mesurer les effets.

La plupart des gouvernements concentrent encore la majeure partie de leurs efforts sur les modes de production industriels et accordent moins d'attention aux modes de consommation malgré le fort potentiel de changement qu'offre la modification des comportements des consommateurs. Bien que l'ONU<sup>26</sup> encourage les gouvernements à créer ou renforcer les systèmes de protection des consommateurs en incluant les questions relatives à la consommation durable, peu s'y sont engagés (OCDE, 2008). En plus des ministères responsables de l'environnement, il serait judicieux de faire participer les agences de consommateurs, ainsi que les ministères et agences qui s'occupent d'éducation, d'énergie, de transport, d'agriculture, etc. Le PNUE met un guide à la disposition des gouvernements afin de les aider à développer de façon cohérente des programmes visant la consommation durable, en tenant compte des secteurs (énergie, alimentation), des acteurs (ménages, jeunes) et des instruments (règlements, taxes, campagnes d'information) touchés (PNUE, 2008).

Les programmes, plans d'action et stratégies doivent contenir des objectifs clairs et des procédures de décision intégrées, être liés directement à la réalité locale, en plus de comprendre des indicateurs et des mesures de suivi. Ils doivent impliquer toutes les parties prenantes et favoriser le développement de partenariats<sup>27</sup>, notamment avec les organisations de la société civile.

---

<sup>26</sup> Par le biais des Lignes directrices de l'Assemblée générale des Nations Unies concernant la protection des consommateurs.

<sup>27</sup> Par exemple, le *Sustainable Consumption Research and Action Initiative* et la *North American Sustainable Consumption Alliance*.

### Les organisations de la société civile

Les organisations de la société civile sont très actives dans la promotion des modes de CPD. Elles participent à l'élargissement des connaissances, développent des partenariats avec les entreprises et les gouvernements, en plus de lancer des campagnes de sensibilisation.

Sur la scène internationale, des ONG telles que *Greenpeace* et le *World Wide Fund (WWF)* militent depuis plusieurs années pour l'adoption de la CPD. *Natural Step*, pour sa part, propose un cadre de développement durable stratégique destiné à aider les organisations privées et publiques dans leurs prises de décisions. Des ONG œuvrent de façon plus ciblée à la promotion de méthodes de production durables touchant des biens particuliers, notamment le *Fairtrade International* (agriculture) et le *Forest Stewardship Council* (produits forestiers). Plusieurs ONG canadiennes sont très actives dans la promotion de la CPD, en particulier la Fondation David Suzuki et Équiterre.

Des associations d'entreprises, notamment le *World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)* et, au Québec, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) œuvrent également au déploiement de la CPD. Le *Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production*, pour sa part, est une organisation internationale sans but lucratif, qui regroupe des partenaires industriels, gouvernementaux et des ONG, afin de soutenir le PNUE et d'autres organisations dans la mise en œuvre de projets dans les pays en développement.

#### 3.4.1 Le Royaume Uni

Le Royaume Uni fait partie des quelques pays de l'OCDE<sup>28</sup> ayant élaboré une stratégie cohérente visant la consommation et la production durables<sup>29</sup> et est considéré comme l'un des plus avancés au monde. Cette stratégie, chapeautée par le *Department of Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA)*, s'articule autour de trois thèmes : production, produits et modèles de consommation. Des instruments réglementaires et économiques, des partenariats, des mécanismes volontaires, des outils d'information et des guides permettent de mettre en œuvre une approche pratique, basée sur la science (PNUE, 2012).

Au niveau de la consommation, le plan d'action britannique combine divers instruments de politique afin de participer

à la modification des comportements et des habitudes d'achat dans les domaines de la consommation d'énergie, de la gestion des déchets, de l'utilisation de l'eau, du transport individuel et de l'alimentation. Il comprend 10 « feuilles de route » faisant la promotion de la consommation durable dans des catégories particulières de produits (OCDE, 2008).

#### 3.4.2 Le Canada

Le Canada a adopté en 2008 la *Loi fédérale sur le développement durable*, qui exige l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie assortie d'objectifs et de cibles. La première stratégie, qui a été divulguée en 2010, ne traite pas spécifiquement de CPD, mais intègre des objectifs s'y rapportant, notamment la production et consommation durables des ressources biologiques (objectif 7) et l'écologisation des opérations gouvernementales<sup>30</sup>

<sup>28</sup> Avec notamment l'Autriche, la Corée du Sud, la Finlande, la France, la Norvège, la Pologne, la République tchèque et la Suède. Seuls deux pays, le Royaume Uni et la Suède, ont mis au point des programmes spécifiquement dédiés à la consommation durable.

<sup>29</sup> DEFRA. 2003. *Changing Patterns: UK Government Framework for Sustainable Consumption and Production*.

<sup>30</sup> Les politiques d'achats publics se servent notamment de la certification EcoLogo, créée par le gouvernement canadien en 1988. EcoLogo, qui intègre l'approche du cycle de vie et la norme ISO 14024, certifie plus de 10 000 produits et est membre fondateur du Réseau mondial d'étiquetage écologique (PNUE, 2012).



(objectif 8). Le gouvernement canadien développe des programmes visant l'agriculture et le secteur du bâtiment, en plus d'appliquer des règlements sur les émissions des nouveaux véhicules et la teneur en carburant renouvelable de l'essence. Certaines provinces ont élaboré des mesures liées à la CPD, par exemple l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec.

### 3.4.3 Le Québec

Adoptée en 2006, la *Loi sur le développement durable* du Québec se fonde sur 16 principes, dont la CPD, et engage le gouvernement à adopter des stratégies quinquennales de développement durable et les ministères et organismes à présenter des plans d'action. La Stratégie gouvernementale de développement durable pour la période 2008-2013 compte trois orientations stratégiques prioritaires, dont celle de « produire et consommer de façon responsable ».

5 objectifs sont identifiés (MDDEP, 2007) :

- 1) l'adoption de mesures de gestion environnementale et l'intégration de critères de responsabilité environnementale et sociale dans les processus d'achat et d'attribution de contrat des ministères et organismes<sup>31</sup>;
- 2) la promotion de la réduction de la quantité d'énergie et de ressources utilisées pour la production et la mise en marché des biens et services;

---

<sup>31</sup> Le gouvernement du Québec a adopté en 2009 la *Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable*, qui encadre la démarche des ministères et organismes. Elle identifie 5 domaines d'intervention : biens et services, technologies de l'information, immeubles, transports et projets de construction. Elle met notamment à contribution la direction générale des acquisitions (DGACO) du Centre des services partagés du Québec (CSPQ), qui publie un répertoire de produits et de services écoresponsables et la Société immobilière du Québec, qui fournit des informations sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

3) l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le bilan énergétique du Québec;

4) l'application de l'écoconditionnalité<sup>32</sup> et de la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics;

5) la fourniture de repères destinés à l'exercice de choix de consommation éclairés et responsables, notamment par la certification.

D'autres politiques traitent d'éléments liés à la CPD, notamment la *Stratégie énergétique du Québec*, le *Plan d'action pour appuyer le secteur manufacturier québécois*, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la *Politique québécoise du transport collectif* et le *Plan d'action sur les changements climatiques*.

## CONCLUSION

La destruction du capital naturel, l'épuisement des ressources et l'accumulation de déchets engendrés par les modes de production et de consommation insoutenables font peser de lourds risques non seulement sur l'environnement, mais également sur le développement économique et la société dans son ensemble. Actuellement, certains biens de consommation populaires, en particulier les outils technologiques tels que les téléphones cellulaires, les tablettes et les ordinateurs engendrent de graves problèmes liés à l'épuisement de ressources non renouvelables et la gestion de déchets toxiques. C'est pourquoi, sur la scène internationale, les appels se multiplient et se font de plus en plus pressants afin que la croissance économique soit redéployée sur de

---

<sup>32</sup> L'écoconditionnalité consiste ici à subordonner les octrois et les aides consentis au respect des règles, normes et lois environnementales en vigueur sur un territoire.

nouvelles bases, en particulier selon des modes de consommation et de production durables.

Plusieurs gouvernements régionaux, nationaux et locaux ont adopté des politiques visant la CPD. Il y a cependant encore un écart important entre, d'une part, l'urgence de la situation et l'état de la réflexion et, d'autre part, les actions mises en œuvre. De plus, la crise économique et les difficultés budgétaires des gouvernements semblent accroître les obstacles. Pourtant, l'économie verte, dont la CPD est une composante, devrait être considérée comme une voie d'avenir apte à relancer l'économie, à améliorer la compétitivité et à favoriser la croissance à long terme.

Face au rythme de la destruction environnementale et aux problèmes économiques, toutes les parties prenantes devront redoubler d'effort et collaborer davantage afin d'accélérer la vitesse de la transition. S'attaquer à cet enjeu global nécessitera la participation des gouvernements, du Nord et du Sud, des organisations internationales, des entreprises, des organisations de la société civile et des populations.

## **BIBLIOGRAPHIE**

Toutes les pages consultées en ligne ont été vérifiées et étaient actives à la date de publication de ce rapport.

CE - Commission européenne. 2011. *Acheter Vert! Un manuel sur les marchés publics écologiques*. 2<sup>e</sup> édition.

[http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/handbook\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/environment/gpp/pdf/handbook_fr.pdf)

CE - Commission européenne. 2011b. *Acheter Social! Un guide sur les appels d'offres publics avec clauses de responsabilité sociale*.

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=978&furtherNews=yes>

CCE - Commission des communautés européennes. 2008. *Plan d'action pour une consommation et une production durables et pour une politique industrielle durable*. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, COM(2008) 397 final.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2008:0397:FIN:fr:PDF>

CCE - Commission des communautés européennes. 2003. *Politique intégrée des produits – Développement d'une réflexion environnementale axée sur le cycle de vie*. Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, COM(2003) 302 final.

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2003:0302:FIN:fr:PDF>

CDD/CSD – Commission on Sustainable Development of the United Nations. 2011. *Report on the nineteenth session (14 May 2010 and 2-13 May 2011)*, Economic and Social Council, E/2011/29.

[http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd\\_pdfs/csd-19/report-CSD19.pdf](http://www.un.org/esa/dsd/csd/csd_pdfs/csd-19/report-CSD19.pdf)

DEFRA - Department of Environment, Food and Rural Affairs. 2003. *Changing Patterns: UK Government Framework for Sustainable Consumption and Production*. United Kingdom.

<http://webarchive.nationalarchives.gov.uk/20040106004346/http://defra.gov.uk/environment/business/scp/changing-patterns.pdf>

De Grove-Valdeyron, Nathalie. 2008. « La stratégie de l'Union européenne en faveur d'une production et d'une consommation durables », dans Geneviève Parent (Dir.), *Production et consommation durables : de la gouvernance au consommateur-citoyen*, Éditions Yvon Blais, p. 489-515.

Didham, Robert J. (ed.). 2011. "The Role of Governments in Education for Sustainable Consumption: Strengthening capacity for effective implementation in China, Japan and Republic of Korea", Institute for Global Environmental Strategies (IGES) Policy Report, N<sup>o</sup>. 2011-03.

<http://enviroscope.iges.or.jp/modules/envirolib/upload/3453/attach/ige...>

EEM/MEA – Millenium Ecosystem Assessment. 2005. *Rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire*.

<http://www.millenniumassessment.org/documents/document.447.aspx.pdf>

Environnement Canada. 2010. *Planifier un avenir durable – Stratégie fédérale de développement durable pour le Canada*. Gouvernement du Canada.

[http://www.ec.gc.ca/dd-sd/F93CD795-0035-4DAF-86D1-53099BD303F9/FSDS\\_fr.pdf](http://www.ec.gc.ca/dd-sd/F93CD795-0035-4DAF-86D1-53099BD303F9/FSDS_fr.pdf)

FAO – Food and Agriculture Organization of the United Nations. 2011. *Sustainable Food Systems Programme*, FAO draft proposal, prepared in collaboration with UNEP, for inclusion in a 10 Year Framework of Programmes (10YFP) on Sustainable Consumption and Production (SCP).

[http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/sustainability/pdf/11\\_11\\_10\\_FAO-UNEP\\_agri-food\\_prop\\_10YFP\\_200411fcl.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/sustainability/pdf/11_11_10_FAO-UNEP_agri-food_prop_10YFP_200411fcl.pdf)

Gagnon, Jacinthe. 2012. « Éducation et développement durable : définir les assises d'une réflexion », Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'éducation au Québec; Rapport 12).

[http://www.leppm.enario.ca/leppm/docs/Rapports\\_education/Rapport\\_12\\_education\\_final\\_Web.pdf](http://www.leppm.enario.ca/leppm/docs/Rapports_education/Rapport_12_education_final_Web.pdf)

ICLEI – Les Gouvernements Locaux pour le Développement Durable. 2007. *Manuel Procura+ - Pour un achat public responsable et économiquement avantageux*. 2<sup>e</sup> édition.

[http://www.procuraplus.org/fileadmin/template/projects/procuraplus/New\\_website/Printed\\_Manual/Printed\\_Manual\\_french/ICL\\_0706\\_Manuel\\_franz.pdf](http://www.procuraplus.org/fileadmin/template/projects/procuraplus/New_website/Printed_Manual/Printed_Manual_french/ICL_0706_Manuel_franz.pdf)

IEPF – Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie. 2012. *La Francophonie au service du développement durable*.

<http://www.iepf.org/docs/IEPFBrochureWeb.pdf>

IIDD – Institut international du développement durable. 2011. « Résumé de la dix-neuvième session de la Commission du Développement Durable : 2-14 mai 2011 », *Bulletin des Négociations de la Terre*, Vol. 5, No 304.

<http://www.iisd.ca/vol05/enb05304f.html>

MDDEP - Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. 2007. *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*. Gouvernement du Québec.

[http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie\\_gouvernementale/strat\\_gouv.pdf](http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf)

Morin, Sophie. 2009. « Développement durable : le difficile passage de la théorie à la pratique », Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, *Cahier de recherche* Vol. II, n<sup>o</sup> 2 : Avril 2009.

[http://www.leppm.enario.ca/leppm/docs/Cahier%20recherche/Cahier\\_Dev\\_durable\\_WEB.pdf](http://www.leppm.enario.ca/leppm/docs/Cahier%20recherche/Cahier_Dev_durable_WEB.pdf)

OCDE/OECD – Organisation for Economic Co-operation and Development. 2008. *Promoting Sustainable Consumption: Good Practices in OECD Countries*.

<http://www.oecd.org/greengrowth/40317373.pdf>

ONEIS – One Earth Initiative Society. 2011. *North American Workshop on Sustainable Consumption and Production (SCP) and Green Building*. Workshop Report, 31 January – 1 February 2011, Ottawa, Canada.

<http://scpgreenbuild.files.wordpress.com/2011/04/10-april-n-am-scp-workshop-report.pdf>

ONU – Organisation des Nations Unies. 2012. *L'avenir que nous voulons*. Résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable Rio+20, A/CONF.216/L.1\*

[http://www.un.org/french/documents/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/66/288](http://www.un.org/french/documents/view_doc.asp?symbol=A/RES/66/288)

ONU – Organisation des Nations Unies. 2012b. *Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables*. Annexe à la lettre datée du 18 juin 2012 adressée au Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable par la Représentante permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies, A/CONF.216/5\*

[http://www.unep.fr/scp/pdf/10YFP\\_french.pdf](http://www.unep.fr/scp/pdf/10YFP_french.pdf)

ONU - Organisation des Nations Unies. 2002. *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002*, A/CONF.199/20\*\*.

[http://unctad.org/fr/docs/aconf199d20\\_fr.pdf](http://unctad.org/fr/docs/aconf199d20_fr.pdf)

ONU - Organisation des Nations Unies. 1992. *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*. Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

<http://www.un.org/french/events/rio92/rio-fp.htm>

ONU DAES – Organisation des Nations Unies Département des Affaires Économiques et Sociales. 2004. *Action 21 : Chapitre 4 – Modification des modes de consommation*.

<http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/french/action4.htm>

Parlement du Canada. 2008. *Loi fédérale sur le développement durable*. 56-57 Elisabeth II, Chapitre 33.

<http://www.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?DocId=3598186&File=30&Language=e&Mode=1>

PNUE/UNEP – United Nations Environment Programme. 2012. *Global Outlook on Sustainable Consumption and Production Policies: Taking Action Together*.

<http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTIx1498xPA-GlobalOutlookonSCPPolicies.pdf>

PNUE/UNEP – United Nations Environment Programme. 2011. *Decoupling Natural Resource Use and Environmental Impacts From Economic Growth*. A report of the Working Group on Decoupling to the International Resource Panel.

[http://www.unep.org/resourcepanel/decoupling/files/pdf/decoupling\\_report\\_english.pdf](http://www.unep.org/resourcepanel/decoupling/files/pdf/decoupling_report_english.pdf)

PNUE/UNEP – United Nations Environment Programme. 2011b. *The Marrakech Process Progress Report: Paving the Way for Sustainable Consumption and Production*.

<http://www.unep.fr/scp/marrakech/pdf/Marrakech%20Process%20Progress%20Report%20FINAL.pdf>

PNUE/UNEP – United Nations Environment Programme. 2011c. *Consultations and Meetings, North American Workshop on Sustainable Consumption and Production*. Regional Office for North America.

[http://www.rona.unep.org/about\\_unep\\_rona/scp/consultations\\_meetings.html](http://www.rona.unep.org/about_unep_rona/scp/consultations_meetings.html)

PNUE – Programme des Nations Unies pour l'Environnement. 2009. *Le Processus de Marrakech pour une consommation et une production durables*.

[http://www.unep.fr/scp/marrakech/pdf/10yfp%20project%20brief%20FR\\_April2009.pdf](http://www.unep.fr/scp/marrakech/pdf/10yfp%20project%20brief%20FR_April2009.pdf)

PNUE/UNEP – United Nations Environment Programme. 2008. *Planning for Change – Guidelines for National Programmes on Sustainable Consumption and Production*.

<http://www.unep.fr/shared/publications/pdf/DTIx1028xPA-Planning4change.pdf>

Québec. 2006. *Loi sur le développement durable*. L.R.Q., chapitre D-8.1.1.

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2006C3F.PDF>

République française. 2004. *Guide de l'achat public éco-responsable*. Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (MEFI), Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD). [http://www.economie.gouv.fr/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/oe\\_ap/gem/ecol\\_responsable/eco\\_responsable.pdf](http://www.economie.gouv.fr/files/directions_services/daj/marches_publics/oe_ap/gem/ecol_responsable/eco_responsable.pdf)

UN DESA – United Nations Department of Economic and Social Affairs. 2011. *Elements of 10-Year Framework of Programmes on Sustainable Consumption and Production*, Background Paper No. 5 CSD 19/2011/BP5.

[http://www.un.org/esa/dsd/resources/res\\_pdfs/csd-19/Background-paper-5-SCP-DSD.pdf](http://www.un.org/esa/dsd/resources/res_pdfs/csd-19/Background-paper-5-SCP-DSD.pdf)

United Kingdom. 2005. *Securing the Future, Delivering UK Sustainable Strategy*. Department for Environment, Food & Rural Affairs (DEFRA).

<http://www.defra.gov.uk/publications/files/pb10589-securing-the-future-050307.pdf>

Valentine, Scott Victor. 2012. "Policies for Enhancing Corporate Environmental Management: a Framework and an Applied Example", *Business Strategy and the Environment*, Vol. 21, No 5: 338-350.

Verreault, Lucie. 2011. « L'émergence de l'économie verte : quel rôle pour les acteurs publics? », Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement au Québec; Rapport 10).

[http://www.leppm.enap.ca/leppm/docs/Rapports\\_environnement/Rapport10\\_environnement\\_final.pdf](http://www.leppm.enap.ca/leppm/docs/Rapports_environnement/Rapport10_environnement_final.pdf)

WWF – World Wild Fund. 2012. *Living Planet Report 2012: Biodiversity, Biocapacity and Better Choices*. Report produced in collaboration with the Global Footprint Network and the Zoological Society of London.

[http://awsassets.panda.org/downloads/1\\_lpr\\_2012\\_online\\_full\\_size\\_single\\_pages\\_final\\_120516.pdf](http://awsassets.panda.org/downloads/1_lpr_2012_online_full_size_single_pages_final_120516.pdf)



## **Sites Internet**

CSCP - Collaborating Centre on Sustainable Consumption and Production  
<http://www.scp-centre.org/about-us/our-partners-clients.html>

CPEQ - Conseil patronal de l'environnement du Québec  
<http://www.cpeq.org/>

Greenpeace  
<http://www.greenpeace.org/international/en/>

GRI - Global Reporting Initiative.  
<https://www.globalreporting.org/Pages/default.aspx>

Équiterre  
<http://www.equiterre.org/>

Fairtrade International  
<http://www.fairtrade.net/>

Fondation David Suzuki  
<http://www.davidsuzuki.org/fr/>

FSC - Forest Stewardship Council  
<http://ic.fsc.org/>

Natural Step.  
<http://www.thenaturalstep.org/en>

North American Sustainable Consumption Alliance  
<http://nasca.icspac.net/>

Sustainable Consumption Research and Action Initiative  
<http://scorai.org/>


WWF - World Wide Fund  
<http://wwf.panda.org/>



**LEPPM**  
Laboratoire d'étude  
sur les politiques publiques  
et la mondialisation

Le Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation a été créé en 2004 par une entente de partenariat entre le ministère des Relations internationales et l'ENAP. Le Laboratoire est un lieu de veille et d'analyse consacré à l'étude des effets de la mondialisation sur le rôle de l'État et sur les politiques publiques au Québec, et ce sur les enjeux d'ordre culturel, économique, environnemental, de santé, d'éducation et de sécurité.

**Relations  
internationales,  
Francophonie  
et Commerce extérieur**

**Québec** 

Directeur : Paul-André Comeau

Pour renseignements :

Nadia Delisle

Téléphone : (418) 641-3000 poste 6864

[leppm@enap.ca](mailto:leppm@enap.ca)

Les publications du Laboratoire peuvent être consultées sur le site :

**[www.leppm.enap.ca](http://www.leppm.enap.ca)**

Pour citer ce document :

Paquet, Joëlle. Des politiques pour promouvoir les modes de consommation et de production durables, Québec, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, ENAP, 2012, 20 p. (Rapport évolutif. Analyse des impacts de la mondialisation sur l'environnement au Québec; Rapport 12).